DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de renouvellement du label Forêt d'Exception®

Grande Chartreuse

FORÊT D'EXCEPTION

GRANDE CHARTREUSE

Parc naturel régional de Chartreuse

Office National des Forêts

Sommaire

Le Label national Forêt d'Exception®, un gage d'excellence.....3
La forêt domaniale de Grande Chartreuse, une forêt aux multiples facettes.....4
La Chartreuse en chiffre.....5
Forêt d'Exception® Grande Chartreuse, un partenariat engageant 6
Les orientations 2026-2031 8
Le déroulé de la cérémonie 12
Les partenaires.....13
Visuels disponibles pour la presse 14
Vos contacts presse 16

Le Label national Forêt d'Exception®, un gage d'excellence

L'Office national des forêts mène dans les forêts publiques une politique ambitieuse de valorisation des territoires forestiers. Distinguant ainsi les forêts présentant une valeur patrimoniale remarquable et faisant l'objet d'une gestion exemplaire, cette démarche se traduit par l'attribution du label Forêt d'Exception®.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (environnementale, sociale, économique) conduit l'ONF à développer en concertation avec les élus et les partenaires du territoire associé à ces forêts, des actions innovantes.

Depuis 2012, un réseau de 16 forêts s'est progressivement constitué. Il reflète la diversité des écosystèmes forestiers. Ces territoires réunissent les acteurs locaux autour d'un projet commun et d'une gestion exemplaire du massif. Ils constituent ainsi de véritables territoires d'expérimentation et des sources d'inspiration pour les autres territoires forestiers.

Le label reconnaît à la fois la richesse et la qualité d'un massif forestier, en termes de biodiversité, paysages, éléments historiques, culturels et sylvicoles, ainsi que l'exemplarité des actions menées par les partenaires engagés, dans le cadre d'une gouvernance dynamique. Pour chaque forêt engagée dans la démarche, un dialogue territorial soutenu aboutit à un projet de territoire, au cœur duquel se trouvent la préservation et la mise en valeur des patrimoines forestiers. Le label Forêt d'Exception® est décerné par l'ONF sur avis conforme du Comité national d'orientation (CNO), instance constituée d'une trentaine de personnalités qualifiées et de représentants de la sphère forêt-bois.

À travers ce réseau de référence, les forêts labellisées constituent de véritables leviers d'innovation et d'expérimentation. Elles contribuent également à la mise en œuvre des politiques publiques sur l'adaptation des forêts au changement climatique, la restauration de la nature ou encore la culture du risque. Ce sont des espaces de dialogue qui ambitionnent de répondre au mieux aux attentes de la société.

La forêt domaniale de Grande Chartreuse, une forêt aux multiples facettes

Avec ses 8 500 hectares, la forêt de Grande Chartreuse est la plus grande forêt domaniale des Alpes. Gérée par l'Office national des forêts (ONF), elle constitue le cœur forestier du Parc naturel régional de Chartreuse et s'étend sur 12 communes et 4 intercommunalités.

Entre 450 et 2060 mètres d'altitude, ce massif offre une remarquable diversité de paysages : forêts, pâturages, falaises, éboulis, cours d'eau (ex. le Guiers Mort), prairies alpines ou encore pelouses sèches se succèdent au fil du relief. Cette mosaïque de milieux accueille une grande variété d'essences forestières, du chêne aux étages inférieurs, aux hêtres, sapins et érables aux étages intermédiaires, jusqu'aux peuplements d'épicéas et de pins à crochets en altitude.

La Grande Chartreuse est aussi un territoire façonné par près de neuf siècles de présence des moines chartreux. Leur influence demeure visible dans les paysages, l'organisation des espaces pastoraux et l'exploitation raisonnée des ressources naturelles. Aujourd'hui, les espaces boisés couvrent près de 70 % du massif tandis que les pâturages occupent environ 22 % de sa surface.

Cette diversité de milieux favorise une biodiversité exceptionnelle. Le massif abrite de nombreuses espèces remarquables de faune et de flore, telles que le sabot de Vénus, la vulnéraire des Chartreux, la gélinotte des bois ou la chevêchette. Il accueille également la quasi-totalité des grands mammifères de montagne de l'Europe occidentale. Afin de préserver ces richesses, certains secteurs bénéficient d'une protection renforcée, ou sont laissés en libre évolution. C'est le cas des zones Natura 2000, de la Réserve naturelle nationale des Hauts de Chartreuse ou des réserves biologiques intégrales de l'Aulp du Seuil et de Malissard.

Lieu de production d'un bois reconnu pour sa qualité, le massif contribue également au dynamisme de la filière locale, valorisée depuis 2018 par l'AOC Bois de Chartreuse. Cette activité s'inscrit dans une gestion durable conciliant production, préservation de la biodiversité, prévention des risques naturels et accueil du public.

Située aux portes des agglomérations de Grenoble, Chambéry, Voiron et de la vallée du Grésivaudan, et à moins d'une heure de Lyon, la Grande Chartreuse accueille chaque année des centaines de milliers de visiteurs venus profiter d'un patrimoine naturel, paysager et culturel d'une richesse exceptionnelle.

La Chartreuse en chiffre

Surface boisée
5 912
hectares

soit 70% de la surperficie du massif

6

Sites aménagés pour l'accueil du public

Scieries locales
10

dont 5 contribuent à l'AOC Bois de Chartreuse - 35 emplois

11

Monuments historiques

Entreprises de travaux forestiers
30

50 emplois

1 327,39 ha

superficie à fort enjeu pour la biodiversité (3 RBI et 1 RNN)

Volume de bois mobilisé
7 900
m3 par an

entre 2022 et 2025

60 %

Moyenne du bois en qualité charpente

Entreprises aval
60

230 emplois (construction, menuiserie...)

26

Espèces de chiroptères présentes sur les 34 connues en métropole

Les 4 essences principales en forêt domaniale de Grande Chartreuse

Sapin 39%

Epicéa 26%

Hêtre 20%

Erable sycomore 10%

Forêt d'Exception® Grande Chartreuse, un partenariat engageant

Labellisée le 19 septembre 2014 pour une période de 5 ans, la Grande Chartreuse fait partie des trois premières Forêts d'Exception® au côté de Fontainebleau et Verdun.

Cette labellisation est née d'un élan commun du Parc naturel régional (PNR) de Chartreuse et de l'Office national des forêts (ONF) de préserver et valoriser, de manière coordonnée en s'appuyant sur des compétences complémentaires, ce massif forestier emblématique. Le protocole d'accord, qui concrétisait cette volonté, a été signé dès 2012.

Le label de la Grande Chartreuse a été renouvelé une première fois le 18 décembre 2020 à l'issue d'un bilan de la première labellisation réalisé en 2018, puis d'une réflexion menée par le Comité de pilotage et visant à définir les orientations pour la nouvelle période de 5 ans.

Alors que l'ambition première du contrat de projet 2014-2018, prolongé jusqu'en 2020, était le renforcement du partenariat entre le PNR de Chartreuse et l'ONF, le deuxième contrat de projet était résolument tourné vers les usagers avec la volonté d'améliorer la prise en compte des attentes sociétales tout en préservant cet espace naturel remarquable.

Depuis son obtention, de nombreuses actions ont pu voir le jour telles que :

- Le marteloscope au Col de Porte « Graine de forestier » destiné aux scolaires et au grand public. Cet outil permet aux participants de se mettre dans la peau d'un forestier.
- Un schéma d'accueil du public comprenant la rénovation du sentier du forestier au Col de Porte, la construction du Habert, la mise en place de place à feux, la rénovation du parking du Charmant Som ou encore des groupes de concertation consacré au vallon du monastère.
- Les « Vis ma vie de bûcheron » et « vis ma vie de forestier ». Ces animations ayant lieu en été permettent au public d'avoir une meilleure appréhension des métiers de la forêt.
- Les nombreux évènements comme la fête des sens, le festival des Forestivités ou les week-ends mobilité douce.

Habert du Charmant som - ©ONF

Forestier utilisant l'outil Graine de forestier - ©Etienne Beraud/ ONF

Rénovation du parking du Charmant Som - ©ONF

Vis ma vie de bucheron - ©ONF

Les orientations 2026-2031

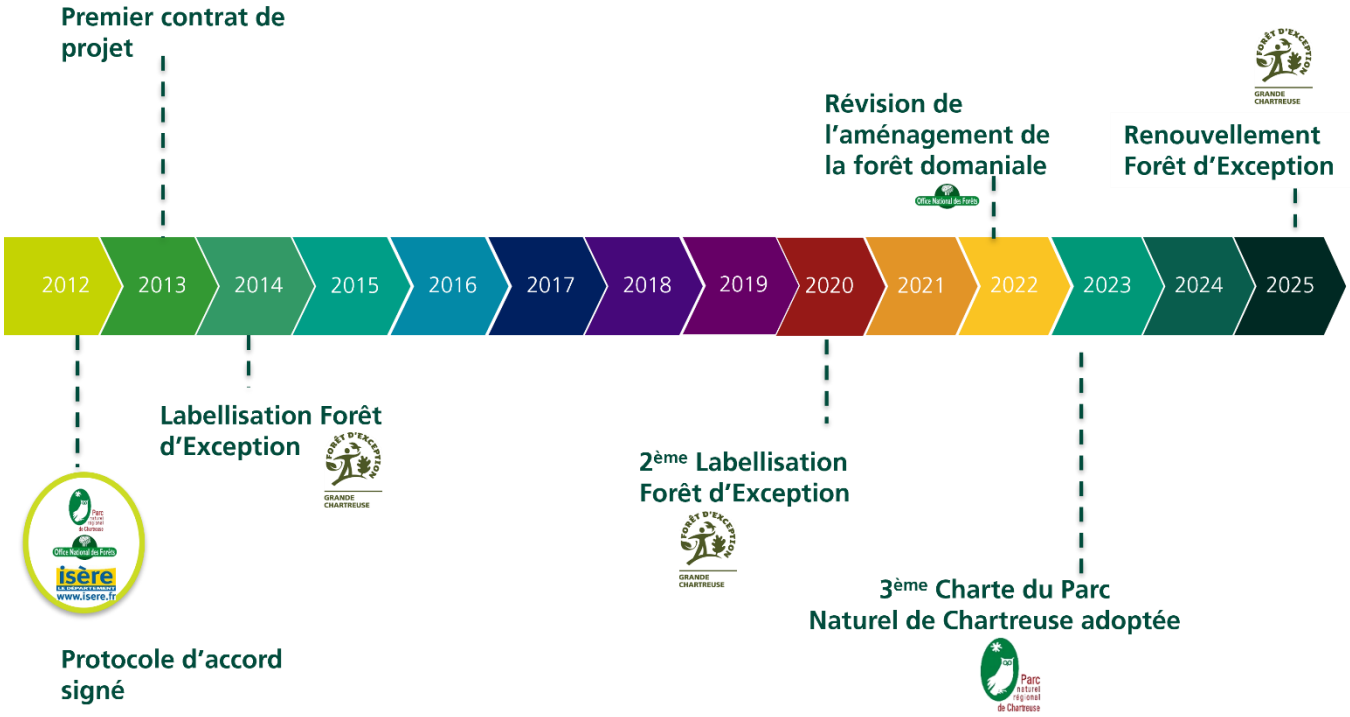

Suite à l'audition du CNO (Comité national d'orientation) du 5 mai 2026, le label Forêt d'Exception® Grande Chartreuse s'est vu renouveler jusqu'en 2031.

Ce nouveau chapitre offre de nouvelles possibilités à l'ensemble des acteurs du projet d'enrichir, d'expérimenter et de façonner le territoire isérois à travers 5 axes.

Ces axes seront déclinés en 15 grandes actions portées et mises en place avec les partenaires du label qui les ont co-construites en concertation avec le PNRC et l'ONF lors de 3 ateliers.

Axe A- Adapter la forêt de Grande Chartreuse aux changements climatiques et aux risques naturels en augmentation.

Les premiers signes de dépérissement en Grande Chartreuse ont révélé la vulnérabilité de cette forêt face au changement climatique, avec l'ambition d'en faire un laboratoire d'innovation pour son adaptation. Les priorités sont d'adapter la sylviculture, favoriser le renouvellement avec des essences adaptées, limiter les dégâts des ongulés et mieux protéger la forêt contre les incendies.

Vue aérienne du dépérissement en forêt domaniale de Grande Chartreuse - ©D.DUBOIS/ONF

Le Guiers Mort - ©ONF

Axe B - Révéler et valoriser le patrimoine et les paysages de la forêt de Grande Chartreuse

Il vise à mieux comprendre l'identité de la Grande Chartreuse à travers son patrimoine matériel et immatériel, sa culture, ses paysages et l'imaginaire associé à la forêt. Il cherche à faire prendre conscience de cette richesse collective afin de mieux la partager et de favoriser son appropriation par les habitants du territoire.

Axe C- Eduquer et sensibiliser à la gestion forestière et au fonctionnement des milieux naturels pour mieux partager et respecter la forêt

La Grande Chartreuse met l'accent sur l'éducation à la gestion forestière et au fonctionnement des milieux naturels grâce à des animations destinées aux scolaires et au grand public. Parmi les initiatives figurent « Vis ma vie de forestier », la création d'une Sylvafresque et des chantiers participatifs avec les Ambass'acteurs.

Vis ma vie de bucheron - ©ONF

Sabot de Vénus- ©A.BALINT/ONF

Axe D - Préserver la biodiversité des milieux fermés aux milieux ouverts

La forêt de Grande Chartreuse possède une biodiversité riche qu'il est essentiel de mieux connaître et de préserver. Pour les six prochaines années, les actions porteront notamment sur les inventaires naturalistes, la protection des cours d'eau et l'étude de l'impact des ongulés sur la biodiversité.

Axe E - Vivre ensemble le label Forêt d'Exception®

La nouvelle gouvernance permettra de coordonner et de mettre en œuvre les actions prévues par les différents partenaires. Elle s'appuiera sur un comité stratégique, un conseil territorial et plusieurs groupes de travail.

Atelier de concertation - ©C.TAIN/ONF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FORÊT D'EXCEPTION
GRANDE CHARTREUSE

Une démarche partenariale pour mettre en place un programme d'actions et faire dialoguer des acteurs de différents univers

Les valeurs du label Forêt d'Exception®

Action 1 : Etablir une stratégie d'adaptation de la forêt au changement climatique

Action 4 : Caractériser et valoriser "le silence" de la Grande Chartreuse

Action 5 : Evaluer et mettre à jour le schéma d'accueil du public en lien avec les éléments patrimoniaux de la Grande Chartreuse

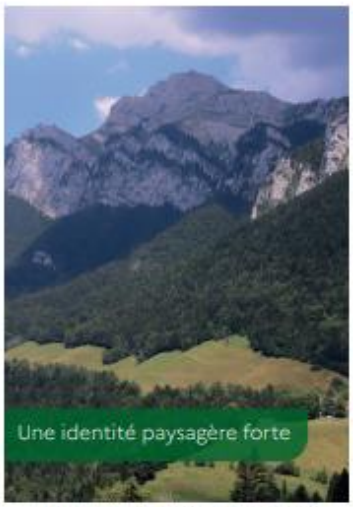

Action 6 : Favoriser la création d'un observatoire photographique

Action 10 : Poursuivre et soutenir le Festi'film"

Action 13 : Surveillance de la biodiversité en forêt domaniale

Le déroulé de la cérémonie

Déroulé de la cérémonie - Forêt d'Exception®
Grande Chartreuse - 4 septembre

09h30 : Accueil café

10h00 : Introduction et mot d'accueil

10h30 : Découverte d'actions Forêt d'Exception *avec les partenaires du label Forêt d'Exception*

- Un cas concret de gestion forestière concertée autour d'un site classé
- La filière bois et des exemples de valorisation par Forêt d'Exception
- La concertation sur le territoire et dialogue forêt-société

11h30 - Cérémonie et remise du label avec intermèdes artistiques

13h00 : Repas

13h10 : Point presse

Les partenaires

Visuels disponibles pour la presse

Représentants de la démarche Grande Chartreuse Forêt d'Exception® avec la Comité national d'orientation, le 5 mai 2026, de gauche à droite : D Escaron, M Guillon, P Barret, C Tain, W Tissot, M Gavend, P Dalo et V Dassié - ©P.DELORD/ONF

Signature de la convention du renouvellement du label Forêt d'Exception® Grande Chartreuse - ©C.TAIN/ONF

Intervention des partenaires lors du Festi'film édition 2026 - ©C.TAIN/ONF

Expérimentation du lattis bois en forêt domaniale de Grande Chartreuse - ©C.TAIN/ONF

Arrêt de l'exposition itinérante sur la Grande Chartreuse - ©C.TAIN/ONF

La Forêt d'Exception® Grande Chartreuse - ©A.BALINT/ONF

Vos contacts presse

Céline TAIN – Cheffe de projet Forêt d'Exception® Grande Chartreuse
06 46 43 55 97
celine.tain@onf.fr

Mathieu GAVEND - Technicien forêt - filière bois
06 88 42 71 47
mathieu.gavend@parc-chartreuse.net

Marion FRACHISSE - Chargée de communication
06 81 48 31 35
marion.frachisse@parc-chartreuse.net

Marjorie Levant – Assistante en affaires générales et communication
06 27 62 56 72
marjorie.levant@onf.fr